

- 4.3 Résolution pour des travaux de réfection du ponceau Rang St-Henri – St-Prime
- 4.4 Demande de travaux de cours d'eau : branche 14 du ruisseau Des Chênes
- 4.5 Résolution pour l'autorisation d'un deuxième balayage de rue

- 5 **HYGIÈNE DU MILIEU**

- 6 **URBANISME, ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT**

- 7 **LOISIRS ET CULTURE**
 - 7.1 Location de la salle pour le Zumba
 - 7.2 Résolution d'appui pour les Jeux du Québec à Drummondville

- 8 **VARIA**
 - 8.1 Résolution pour l'achat d'abrasif pour 2019-2020
 - 8.2 Résolution pour le paiement de facture Loisirs – réaménagement piste BMX
 - 8.3 Résolution pour l'inscription rencontre Réseau BIBLIO

- 9 **CORRESPONDANCE**
 - 9.1 Lettre commission scolaire Des Chênes

- PÉRIODE À L'ASSISTANCE**

- 10 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

159-09-2019 1.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2019

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août tel que déposé.

ADOPTÉE

160-09-2019 1.2 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS (AOÛT) ET À PAYER (SEPTEMBRE 2019)

Total des salaires :	28 276,85 \$
Total capital et intérêts :	0 \$
Total incompressibles :	41 442,49 \$
Total à payer :	32 992,22 \$
Grand total des déboursés :	102 711,56 \$

SUR PROPOSITION de M. Christian Lemay, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'approuver le paiement des comptes tel que présenté.

ADOPTÉE

161-09-2019 1.3 RÉSOLUTION POUR METTRE FIN AU CONTRAT AVEC INFOTECH

CONSIDÉRANT la résolution 155-06-2016 sur le renouvellement du contrat de service d'Infotech ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat se termine le 31 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat se renouvelle automatiquement à moins d'avis d'une des deux parties signifié 2 mois avant la date d'échéance ;

SUR PROPOSITION DE Mme Dominique Laforce, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'aviser Infotech du non-renouvellement du contrat de service qui vient à échéance le 31 décembre 2019.

ADOPTÉE

162-09-2019

1.4 RÉSOLUTION POUR METTRE FIN À L'ENTENTE DE SERVICE AVEC NÉTHRIS (PAIES)

CONSIDÉRANT la convention de service relative au traitement de la paie signée en 2003 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 11 de la convention mentionne qu'il faut aviser 90 jours avant de mettre fin à l'entente ;

SUR PROPOSITION DE Mme Dominique Laforce, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'aviser Nethris du non-renouvellement de l'entente de service à partir du 31 décembre 2019.

ADOPTÉE

163-09-2019

1.5 RÉSOLUTION NOMINATION ET RÉVOCATION D'UN RESPONSABLE DES SERVICES DE REVENU QUÉBEC

CONSIDÉRANT le départ de madame Martine Bernier ;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de nommer un représentant autorisé pour Revenu Québec ;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de nommer des responsables des services électroniques pour Services Québec ;

SUR PROPOSITION DE M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Christian Lemay,

Il est unanimement résolu que Mme Diane Martineau, directrice-générale/secrétaire-trésorière par intérim soit autorisée

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec ;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises ;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin ;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise ainsi qu'à d'autres entreprises une autorisation ou une procuration ;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

Il est unanimement résolu que M. Robert Julien, maire, et Mme Diane Martineau, directrice-générale / secrétaire-trésorière par intérim, soient nommés responsables des services électroniques ;

Il est unanimement résolu que la procuration de madame Martine Bernier soit révoquée.

ADOPTÉE

164-09-2019 1.6 RÉSOLUTION CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER ET CONCIERGERIE

CONSIDÉRANT la fin du contrat d'entretien ménager avec les Entretiens Josée Joyal ;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres se terminait le 2 août 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'UNE seule offre de service fut reçue ;

SUR PROPOSITION de M. Christian Lemay, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'accepter l'offre de service de monsieur Yannick Bourgon de l'entreprise BL Nettoyage pour effectuer l'entretien ménager et conciergerie de l'édifice municipal et des locaux du CSSS situés à la pharmacie Familiprix Maurice Benoit et d'autoriser Mme Diane Martineau, directrice générale / secrétaire-trésorière par intérim, à signer un contrat avec M. Bourgon se terminant le 31 décembre 2019. Le renouvellement pour 1 an se fera à partir du 1^{er} janvier 2020, à moins d'avis écrit d'une des deux parties.

ADOPTÉE

165-09-2019 1.7 RÉSOLUTION POUR METTRE FIN À L'ENTENTE AVEC LA MUTUELLE DE PRÉVENTION MEDIAL

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec la mutuelle MEDIAL se termine le 31 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE, pour mettre fin à l'entente, il faut fournir un avis écrit 90 jours avant son échéance ;

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu de mettre fin à l'entente avec la mutuelle MEDIAL, et ce, à compter du 31 décembre 2019.

ADOPTÉE

166-09-2019 1.8 RÉSOLUTION ADHÉSION À LA MUTUELLE DE PRÉVENTION NOVO SST

CONSIDÉRANT QU'UNE mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail, ci-après appelée la « Mutuelle », nous est proposée par l'entremise de Groupe Conseil Novo SST en vertu de l'article 284.2 de la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles ;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à la Mutuelle permet à la Municipalité d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire profiter des avantages en adhérant à la Mutuelle ;

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU**, les administrateurs ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail* relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2020 soit acceptée telle que rédigée, et que Groupe Conseil Novo SST soit autorisé à signer cette

entente pour et au nom de la Municipalité ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'aura pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la Municipalité.

IL EST RÉSOLU QUE la Municipalité autorise le maire ou son représentant autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires à la participation de la Municipalité à la Mutuelle.

ADOPTÉE

167-09-2019 **1.9 RÉSOLUTION CHANGEMENT DE SIGNATAIRE – SUBVENTION FONDS DE LA RURALITÉ DU CDL POUR LE GAZEBO-ABRI DE PIANO**

CONSIDÉRANT QUE la demande de subvention au Fonds de la ruralité pour le gazebo-abri de piano a été faite au nom du CDL de Saint-Guillaume ;

CONSIDÉRANT QUE les déboursés pour ce projet sont faits par la Municipalité de Saint-Guillaume et non par le CDL ;

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu de demander à la MRC de Drummond de bien vouloir changer le nom du mandataire pour le projet du Fonds de la ruralité pour le gazebo-abri de piano afin de nommer la Municipalité de Saint-Guillaume en remplacement du CDL de Saint-Guillaume.

ADOPTÉE

168-09-2019 **1.10 RÉSOLUTION AUTORISATION DE PAIEMENT SONDAGE CITOYEN**

CONSIDÉRANT la résolution 208-10-2018 autorisant la MRC de Drummond à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures ou d'activités en milieu municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité acceptait d'assumer le dépassement de coûts répartis à parts égales entre les municipalités participantes ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a facturé un montant de 1 237,12 \$ à la Municipalité ;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Christian Lemay, il est unanimement résolu de rembourser les frais de 1 237,12 \$, tels qu'indiqué sur la facture 201900995, pour l'élaboration du sondage citoyen par la firme Léger.

ADOPTÉE

169-09-2019 **1.11 RÉSOLUTION MODERNISATION DU SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE**

CONSIDÉRANT QUE le système téléphonique actuel ne répond plus aux besoins de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions pour remplacer le système téléphonique actuel ont été demandées et qu'une seule soumission a été reçue ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre reçue de Maskatel réduit le coût mensuel du service téléphonique ;

CONSIDÉRANT QUE Maskatel offre la possibilité de financer les appareils téléphoniques sur 36 mois ou l'achat au comptant ;

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'autoriser la modernisation du système téléphonique au coût de 232,90 \$ par mois, incluant les interurbains

et d'acquérir l'équipement comme suit : achat à 189,95 \$ / appareil pour 9 appareils.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ INCENDIE

AUCUN POINT

PREMIERS RÉPONDANTS

AUCUN POINT

VOIRIE

170-09-2019

8.1 DEMANDE DE M. DANIEL PLAMONDON POUR RÉCUPÉRER LES PANNEAUX DE SIGNALISATION ENDOMMAGÉS LORS DU DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QUE M. Plamondon a endommagé des panneaux de signalisation lors du déneigement 2018-2019 ;

CONSIDÉRANT que, selon le contrat de déneigement 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021, article 5.1, dans le cas où l'adjudicataire cause dommage aux ouvrages routiers, il en est tenu responsable et il doit payer les dépenses engagées ou à venir pour la restauration ;

CONSIDÉRANT QUE les frais payés sont pour réparer ou remplacer les panneaux qui ont été endommagés, mais que les panneaux demeurent la propriété de la Municipalité ;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Christian Lemay, il est unanimement résolu d'aviser M. Plamondon que les panneaux restent la propriété de la Municipalité et que, par ce fait même, aucun panneau ne lui sera remis.

ADOPTÉE

171-09-2019

4.2 DEMANDE DE M. FRANÇOIS GRAVEL DU 23, RUE PRINCIPALE POUR ABAISSER LE TROTTOIR POUR FAIRE UNE DEUXIÈME ENTRÉE

CONSIDÉRANT QUE M. Gravel du 23, rue Principale souhaite faire abaisser le trottoir pour faire une deuxième entrée ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux doivent être effectués par la Municipalité ;

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'accepter la demande concernant l'abaissement du trottoir devant le 23, rue Principale. Il est aussi résolu de mandater M. Alain Laprade, inspecteur municipal, à préparer une estimation des coûts des travaux de modification et que les coûts engendrés par ces travaux soient assumés par le propriétaire demandeur.

ADOPTÉE

172-09-2019

4.3 RÉOLUTION – AUTORISATION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU PONCEAU RANG ST-HENRI – ST-PRIME

CONSIDÉRANT QUE des travaux pour refaire le ponceau du rang St-Henri – St-Prime sont nécessaires ;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'autoriser M. Alain Laprade à procéder aux travaux nécessaires pour refaire le ponceau rang St-Henri – St-Prime, selon des coûts autorisés d'environ 10 000 \$ et en préconisant l'utilisation de l'acier aluminisé.

ADOPTÉE

173-09-2019 **4.4 RÉSOLUTION DEMANDE DE TRAVAUX DE COURS D'EAU – BRANCHE 14 DU RUISSEAU DES CHÊNES**

CONSIDÉRANT que la branche n° 14 du ruisseau Des Chênes est un cours d'eau sous la compétence de la MRC de Drummond ;

CONSIDÉRANT que le mode de répartition des coûts sera attribué selon la longueur de la bande riveraine propre à chacun des propriétaires riverains et affectée par les travaux effectués dans ledit cours ;

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par M. Christian Lemay, il est unanimement résolu par le conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume qu'une demande soit faite auprès de la MRC de Drummond afin d'intervenir pour des travaux d'entretien faisant suite à des sédiments accumulés nuisant ainsi à l'écoulement et au drainage des terres adjacentes, étant entendu que la Municipalité de Saint-Guillaume s'engage à acquitter, sur réception, toutes les factures que pourrait de temps à autre émettre la MRC de Drummond en lien avec la poursuite des procédures engagées ou complétées dans ce dossier.

ADOPTÉE

174-09-2019 **4.5 AUTORISATION DEUXIÈME BALAYAGE DE RUE**

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu de mandater M. Alain Laprade, inspecteur municipal, afin de faire nettoyer une seconde fois les rues de la Municipalité.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

AUCUN POINT

URBANISME, ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT

AUCUN POINT

LOISIRS ET CULTURE

175-09-2019 **7.1 LOCATION DE LA SALLE POUR LE ZUMBA**

CONSIDÉRANT QUE Mme Mylène Daneau désire profiter de la salle municipale de Saint-Guillaume, à raison d'un soir par semaine, le lundi, pour y donner des cours de Zumba, et ce, à compter du 16 septembre et jusqu'au 2 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Daneau doit se conformer au règlement n° 58-2001 « règlement relatif à la location de la salle municipale » ;

CONSIDÉRANT QUE, si des boissons ou de la nourriture sont consommées sur place, l'article 5 du règlement n° 58-2001 doit être appliqué ;

Sur proposition de Mme Francine Julien, appuyée par M. Christian Lemay, il est unanimement résolu :

- a) D'autoriser l'utilisation, sans frais, de la salle municipale à Mme Mylène Daneau pour y donner des cours de Zumba à raison d'un soir par semaine, le lundi, du 16 septembre jusqu'au 2 décembre 2019.
- b) Que le conseil municipal se réserve le droit d'utiliser la salle municipale si nécessaire.

ADOPTÉE

176-09-2019

7.2 RÉSOLUTION D'APPUI À LA VILLE DE DRUMMONDVILLE POUR LES JEUX DU QUÉBEC 2022

CONSIDÉRANT l'impact positif indéniable des Jeux du Québec sur la jeunesse québécoise et le développement du sport amateur dans les régions du Québec ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Drummondville est finaliste pour l'obtention des Jeux du Québec – été 2022 ;

CONSIDÉRANT que la tenue de ces Jeux dans la région du Centre-du-Québec bénéficiera à toutes les municipalités de cette dernière en matière de visibilité, d'achalandage et de tourisme ;

CONSIDÉRANT les retombées économiques envisagées par la tenue de ces Jeux pour notre région ;

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu que le conseil :

DÉCLARE que la Municipalité de Saint-Guillaume appuie la candidature de la Ville de Drummondville pour l'obtention de la présentation de la finale des Jeux du Québec – été 2022 ;

DÉCLARE que la Municipalité de Saint-Guillaume informera ses citoyens, par divers moyens, de la tenue de ces Jeux ;

DÉCLARE que la Municipalité de Saint-Guillaume encouragera sa population à assister aux Jeux et, au besoin, à devenir bénévole ;

DÉCLARE que la Municipalité de Saint-Guillaume est ouverte à d'éventuelles propositions de collaboration avec la Ville de Drummondville dans le cadre des Jeux du Québec – été 2022.

ADOPTÉE

VARIA

177-09-2019

8.1 RÉSOLUTION ACHAT D'ABRASIF 2019-2020

CONSIDÉRANT QU'IL n'y a plus d'abrasif en réserve pour l'hiver 2019-2020 ;

CONSIDÉRANT QUE 680 tonnes d'abrasif sont nécessaires pour l'entretien des chemins pour l'hiver 2019-2020 ;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Christian Lemay, il est unanimement résolu d'acheter une quantité approximative de 680 tonnes d'abrasif pour la saison hivernale 2019-2020, le tonnage étant réparti comme suit :

Prix / mélange				
Tonnage	630		Prix / tonne	\$
Sel (livré)	19%	120	101.00 \$	12 120.00 \$
Sable (livré)	51%	320	14.56 \$	4 659.20 \$
Pierre (livré)	30%	190	20.75 \$	3 942.50 \$
Total	100%	630		20 721.70 \$

IL EST AUSSI RÉSOLU que la dépense approximative autorisée soit de 25 000 \$ plus les taxes applicables pour l'acquisition et le transport des matériaux d'abrasif, hiver 2019-2020.

ADOPTÉE

178-09-2019 **8.2 RÉSOLUTION PAIEMENT DE FACTURE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PISTE DE BMX**

CONSIDÉRANT QUE la piste de BMX n'était plus utilisée ;

CONSIDÉRANT QUE l'assureur demandait de rendre la piste sécuritaire pour pouvoir l'assurer ;

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu d'autoriser le paiement de la facture pour les travaux de réaménagement de la piste de BMX au montant de 3 794,18 \$ et de prendre cette somme dans le compte « entretien bâtisse – loisirs ».

ADOPTÉE

179-09-2019 **8.3 RÉSOLUTION INSCRIPTION RENCONTRE D'AUTOMNE DU RÉSEAU BIBLIO**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est membre du Réseau BIBLIO Centre-du-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE Réseau BIBLIO invite les membres à une rencontre d'automne le 19 octobre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Francine Julien, représentante de la Municipalité, souhaite assister à cette rencontre ;

SUR PROPOSITION de M. Christian Lemay, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'autoriser l'inscription de Mme Julien à la rencontre au coût de 30 \$ plus taxes et de rembourser les frais de déplacement.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

9.1 Commission scolaire Des Chênes : demande d'appui : des rencontres en milieu local vont peut-être avoir lieu dans les prochains mois.

PÉRIODE A L'ASSISTANCE

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

180-09-2019 **10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par Mme Francine Julien de lever la séance à 20 h 48.

M. Robert Julien
Maire

Diane Martineau, DMA
Directrice générale/secrétaire-
trésorière par intérim

Je, Robert Julien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Signé le _____